

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-10-7

Séance du vendredi 11 octobre 2019

### **POLITIQUE DE L'HABITAT REGROUPEMENT PAR FUSION DE L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN HABITATS DE HAUTE-ALSACE ET DE L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT VAL D'ARGENT HABITAT**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L. 421.7 et R. 421.1,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-2-10-3 du 8 février 2019 relative au regroupement des bailleurs sociaux,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-7-10-7 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative à l'approbation des statuts constitutifs au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) créé pour la gouvernance de l'office de l'habitat issu de la fusion Habitats de Haute-Alsace et Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace,
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat Habitats de Haute-Alsace en date du 9 septembre 2019,
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat Val d'Argent Habitat en date du 17 septembre 2019,
- VU l'avis des instances représentatives du personnel de Habitats de Haute-Alsace et de Val d'Argent Habitat,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 20 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le regroupement par fusion de l'Office Public d'Habitat du Département du Haut-Rhin « Habitats de Haute-Alsace » et de l'Office Public d'Habitat de la Communauté de Communes du Val d'Argent, « Val d'Argent Habitat », cette fusion aboutissant à une Transmission Universelle de Patrimoine du second vers le premier ;
- Autorise la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et notamment demander au Préfet du Haut-Rhin de se prononcer, par arrêté, sur la fusion d'Habitats de Haute Alsace et de Val d'Argent Habitat, après avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes et documents relatifs à la fusion.

Mme Catherine RAPP ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Présidente de Habitats Haute-Alsace.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité